

Séance du Conseil municipal du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

Absent excusé : Mme Christine CAMPAIN, Mme Nathalie LA RUS (a donné procuration à M. Patrice NION) et M. Stéphane TROHAY.

Absente : Mme Gwendoline HAVÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote du Compte Financier Unique 2025

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de M. Daniel AMOURETTE ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 311 757.09 €	851 504.00 €	2 163 261.09 € €
	Recettes réalisées	336 172.45 €	535 546.49 €	871 718.94 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 311 757.09 €	851 504.00 €	2 163 261.09 € €
	Dépenses réalisées	227 519.32 €	448 639.50 €	676 158.82 €
	Restes à réaliser	77 545.00 €	0.00 €	77 545.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	108 653.13 €	86 906.99 €	195 560.12 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 29 784.58 €	351 853.39 €	322 068.81 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	78 868.55 €	438 760.38 €	517 628.93 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 77 545.00 €	0.00 €	- 77 545.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 323.55 €	438 760.38 €	440 083.93 €

Le conseil municipal de Sainte-Croix-sur-Buchy, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2025 de la commune de SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY.

Les conseillers souhaiteraient connaître le montant exact du coût des travaux du presbytère. Un point financier sera transmis à une réunion ultérieure.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PLUi » - Demande d'avis sur le projet arrêté

Monsieur le Maire présente le projet de PLUi qui a été arrêté en janvier 2026 par le Service de planification de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Monsieur le Maire, ayant travaillé sur ce document avec M. BOUCOURT, donne des explications sur le zonage arrêté ainsi que sur le projet de règlement.

La Rue du Bus et la Rue Giffard ont été définies comme des hameaux structurants donc des parcelles constructibles sont envisageables. A la différence des autres hameaux qui n'ont pas assez d'habitations.

Il a été demandé de limiter la constructibilité à 1 hectare par commune.

Ont été définies comme constructibles les parcelles considérées comme des « dents creuses » (parcelles situées entre 2 habitations existantes) ainsi que les parcelles dont les propriétaires souhaitent les rendre constructibles.

M. BOUCOURT interroge Monsieur le Maire sur l'intérêt que pourrait représenter l'achat, par la commune, du terrain situé Chemin du Presbytère dont le propriétaire est actuellement vendeur.

Après de longs échanges, les conseillers s'interrogent de savoir s'ils prennent une décision dès aujourd'hui (avec ou sans observation) ou reportent la décision après une plus grande instruction.

Monsieur le Maire est favorable à ce que la décision soit prise par le prochain Conseil élu aux élections municipales du 15 mars 2026.

A la majorité, la décision est reportée à une réunion ultérieure.

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant du Centre de Formation d'Apprentis du Mans où est scolarisé un jeune de la commune. Monsieur le Maire propose de donner une subvention de 30 €. Accord à la majorité du Conseil.

Tenue du bureau de vote

08h00 - 10h00	Daniel BOUCOURT	Patrick FLAUTRE	Dominique VOISIN
10h00 - 12h00	Isabelle ASSELIN	Corinne GRILLY	Estelle SMOLA
12h00 - 14h00	Patrice NION	Alice PAUMIER	Christelle VOISIN
14h00 - 16h00	François BENET	Christine CAMPAIN	Dominique VOISIN
16h00 - 18h00	Ginette CARPENTIER	Benjamin GOODWIN	Marie-France PAUGAM

QUESTIONS DIVERSES

- Clôture de la médiathèque

Monsieur le Maire réprecise que la haie séparant la parcelle de la médiathèque et le terrain de M. et Mme DASSONNEVILLE a été mal positionnée. Celle-ci a été déplacée. Un accord sur la limite a été signé entre la commune et M. et Mme DASSONNEVILLE.

- Cimetière

Monsieur le Maire précise que M. DUVAL a eu l'idée d'installer un composteur au cimetière car il s'est rendu compte que l'on jetait beaucoup de terre dans les poubelles. Les usagers ont bien pris l'habitude de trier plastique et déchets verts.

- Médiathèque

Mme TURLURE a monté un projet culturel - Avril en Musique – avec demande de subvention auprès du Département.

En attente de retour du soutien financier.

Si pas de subvention, M. NION maintiendra l'atelier de découverte des vinyles et instruments anciens.

La subvention de 2000 € octroyée par le Label Patrimoine Rural était divisée en 2 :

- 1000 € pour le renouvellement de collection
- 1000 € pour les actions culturelles

Il s'agirait donc de laisser cette dotation à la médiathèque.

Mme PAUGAM signale qu'en février 2026, il y a eu 680 emprunts. 326 adhérents sont enregistrés.

- Travaux du presbytère – fuites d'eau au niveau des fenêtres

La dernière expertise sur les fuites au presbytère a eu lieu le 5 mars 2026. La responsabilité de l'Entreprise Bénard a été mise en cause. Ils interviendront sur les fenêtres le 30 mars 2026.

Une autre fuite d'eau se produit également dans la cheminée de la cuisine quand le vent a une direction sud-ouest. Pas d'explication pour le moment.

Monsieur le Maire signale que l'église de Buchy a été cambriolée fin février 2026. L'église ayant été profanée, elle doit être resacralisée par l'évêque. Durant ce temps, les 5 inhumations prévues à Buchy ont été déplacées à Sainte-Croix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.